

**DÉCISION N° 2019-131J**

**Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – septembre 2019.**

**Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,**

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,

Vu les statuts de l'établissement,

**DÉCIDE**

**Article unique :**

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement du 12 au 17 septembre 2019 inclus à M. Olivier Gapenne.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



Service des  
affaires générales et juridiques  
Orlane Tétart  
☎ 03-44-23-73-76  
✉ [orlane.tetart@utc.fr](mailto:orlane.tetart@utc.fr)

Université de  
Technologie  
de Compiègne

CS 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

original : service des affaires générales et juridiques  
copies : présidence  
rectorat

diffusion : Générale  
rubrique « actes réglementaires »